

RÈGLEMENT DE PROMOTION

„-15% de réduction sur toute la boutique ! - février 2023”

I. Objet du Règlement de la promotion

Ce règlement est défini par les conditions de participation à la promotion :

„-15% de réduction sur toute la boutique ! - février 2023”

nommée ci-après **la campagne promotionnelle**.

II. Organisateur de la campagne promotionnelle

L'organisateur de la campagne promotionnelle est FAKRO FRANCE, au siège social
Impasse des Coutures Z.I. Sud 77200 TORCY nommé ci-après l'organisateur

III. Participants

Le participant, c'est chaque personne qui, durant la période **du 01.02.2023 au 28.02.2023**, sous les conditions mentionnées dans ce règlement, fera des achats sur la e-boutique www.toit-et-comble.fr Pour chaque produit acheté, sera accordée une réduction de 15%. Pour obtenir la réduction lors de l'achat en ligne, vous devez vous être enregistré à la e-boutique FAKRO et être connecté à votre compte pendant votre achat.

IV. La durée et le lieu de la campagne promotionnelle

1. La campagne promotionnelle dure **du 01.02.2023 au 28.02.2023**.
2. Le lieu de la campagne promotionnelle est la boutique en ligne FAKRO sous l'adresse www.toit-et-comble.fr de **00:00h le 01.02.2023 à 23:59h le 28.02.2023**.

V. Produits promotionnels FAKRO

1. Les produits concernés par la promotion sont : tous les produits disponibles sur www.toit-et-comble.fr

VI. Règles et conditions de participation

1. Le retour des produits achetés dans la promotion est possible selon les conditions générales disponibles (voir l'onglet <https://www.toit-et-comble.fr/content/3-Reglement>).
2. Un participant peut acheter autant de produits promotionnels FAKRO qu'il le souhaite.